



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AOÛT 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier août, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT AMAND SUR SEVRE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à 12h30, à la Mairie de SAINT AMAND SUR SEVRE, sous la Présidence de Madame Sylvie BAZANTAY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juillet 2025.

PRESENTS : Mme BAZANTAY Sylvie, Maire, Mr BOISSONNOT André, Mme BOURASSEAU Natacha, Mr CHAILLOU Laurent, Mr DRAPEAU Antoine, Mme ECHASSERIAU Viviane, Mme HERAULT Béatrice, Mme MURZEAU Loren, Mr REVAUD Mickaël, Mme TURPEAU Danick.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr COUTANT Mathieu (qui a donné procuration à Mr CHAILLOU Laurent), Mr HUVELIN Benjamin (qui a donné procuration à Mr DRAPEAU Antoine), Mme SOULARD Anne (qui a donné procuration à Mme BAZANTAY Sylvie), Mme HUVELIN Sylvia (qui a donné procuration à Mme MURZEAU Loren), Mr BERNARD Christian (qui a donné procuration à Mr BOISSONNOT André).

Mme ECHASSERIAU Viviane a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Travaux voirie 2025 : Trottoir rue du Stade - Travaux complémentaires suite modification des surfaces.
- 2) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025 et désignation du secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme Viviane ECHASSERIAU est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION N° 2025-047 : Travaux voirie rurale et urbaine – Année 2025 : Travaux trottoir rue du Stade – Modification des quantités.

Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2025-012 en date du 24 février 2025, l'offre de l'entreprise BOUCHET a été acceptée pour les travaux de voirie 2025, à savoir :

- **Voirie rurale** : 47 233,37 € TTC (39 361,14 € HT) et les options proposées pour un montant de 2 309,08 € TTC (1 924,23 € HT) soit un total de 49 542,45 € TTC (41 285,37 € HT)
 - **Voirie urbaine** : 7 984,68 € TTC (6 653,90 € HT),
- Soit un total de 57 527,13 € TTC (47 939,28 € HT)

Mme le Maire informe le conseil municipal que pour la voirie urbaine et plus précisément le trottoir de la rue du Stade, les quantités sont modifiées en raison de la possibilité de réaliser un trottoir plus large, les quantités passent donc de 149 m² à 170,25 m², soit 21,25 m² de plus.

Il convient donc d'accepter le devis complémentaire de l'entreprise Bouchet pour un montant total de 619,66 € TTC (516,38 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** le devis complémentaire pour les travaux du trottoir de la rue du Stade (voirie urbaine) de l'entreprise BOUCHET (Yzernay – 49360) d'un montant de **619,66 € TTC** (516,38 € HT)
- **PREND ACTE** du nouveau montant total des travaux, à savoir : **58 146,79 € TTC** (48 455,66 € HT)
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article **2151-13 (Réseaux de voirie — VOIRIE)** du Budget Communal.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

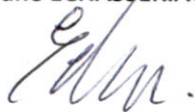
Bibliothèque :

L'informatisation de la bibliothèque est en cours de réalisation. Les bénévoles ont eu leur 1^{ère} formation sur l'utilisation du logiciel.

Pigeons :

Un effaroucheur pour les pigeons va être installé dans l'église pour une période de test.

La secrétaire de séance,
Viviane ECHASSERIAU



Le Maire,
Sylvie BAZANTAY

